<u>Délibération pour la participation pour la commune de Serrières de Briord aux frais de fonctionnement du Club de Foot :</u> Sylvie RIGHETTI-GILOTTE explique qu'en 2023 la commune de Serrières de Briord a dû faire d'importants investissements pour le Club de Football (rénovation des vestiaires, éclairage...) et que le Maire de Serrières de Briord demande une participation financière aux communes qui ont des licenciés dans leur Club. La maire propose de participer aux frais pour cette année. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de participer aux frais à hauteur de 1000.00 €.

Vote: 9 - Pour: 9 - Contre: 0 - Abstention: 0

<u>Délibération pour le vote du budget principal 2024</u>: Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, maire, expose le contenu du budget. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le budget primitif communal de l'exercice 2024, comme suit

NATURE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	886 324.75 €	886 324.75 €
INVESTISSEMENT	477 240.16 €	477 240.16 €

Vote: 9 - Pour: 9 - Contre: 0 - Abstention: 0

<u>Délibération pour la fongibilité des crédits</u>: La maire explique que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, la maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vote: 9 - Pour: 9 - Contre: 0 - Abstention: 0

<u>Délibération pour le renouvellement de l'organisation du temps scolaire</u>: Sylvie RIGHETTI-GILOTTE rappelle qu'en 2021, la commune a opté pour un aménagement des rythmes scolaires sur 4 jours. L'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelée pour la rentrée scolaire 2024. Le conseil d'école s'est d'ores et déjà prononcé pour le maintien de l'organisation existante. Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir la semaine à 4 jours aux jours et horaires scolaires suivants : lundi-mardi-jeudi et vendredi : 8h30-12h et 14h-16h30. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de se prononcer pour le maintien de la semaine à 4 jours (même jours et même horaires scolaires)

Vote: 9 - Pour: 9 - Contre: 0 - Abstention: 0

<u>Délibération pour la Convention avec l'association du réseau des Rivières Sauvages pour le sentier pédagogique :</u> N'ayant pas tous les éléments, cette délibération est reportée.

<u>Délibération pour la validation des travaux avec plan de financement et demande de subvention auprès de l'ANS pour la construction d'un espace multisports, voierie associée et cour d'école :</u>

Madame le Maire expose que le projet d'espace multisports dont le coût prévisionnel s'élève à 164 931.69 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'ANS.